

Certains adhérents de l'association souhaiteraient que leur oliveraie soit bien entretenue, avant qu'ils ne la transmettent ; Ils ne peuvent plus l'entretenir eux-mêmes, du fait de leur âge, ou d'une santé insuffisante. Ils ne veulent cependant pas passer un contrat de fermage, car ils seraient alors « ligotés ».

Votre association est à votre disposition pour organiser une réunion avec la Safer, société d'aménagement foncier et rural Provence Côte d'Azur, qui peut passer des petits contrats de trois ans ou six ans, pour entretenir sur un mode flexible la propriété oleicole ; une autre possibilité est de passer un contrat avec l'association Clarisse, pour désherbage, entretien du sol, fertilisation, taille et cueillette.

Les personnes intéressées sont invitées à se manifester, nous pourrions réunir un groupe de travail. Cette réunion sera sans engagement de votre part, elle sera même gratuite.